

FICHE DE RENSEIGNEMENTS



Selon Statistique Canada, les aînés constituent le segment de la population canadienne affichant la croissance la plus rapide. On prévoit qu'en 2041, ce segment correspondra au quart de la population canadienne (9,2 millions de personnes).

Faits concernant les troubles de la communication et le vieillissement :

- La perte de l'ouïe est la troisième déficience chronique en importance chez les personnes âgées.
- Vingt pour cent des adultes de plus de 65 ans, 40 % des plus de 75 ans et 80 % des bénéficiaires des maisons de soins infirmiers ont des troubles de l'ouïe importants
- Six à douze pour cent des aînés ont des troubles de la parole, du langage ou de la voix.

Les services offerts par les orthophonistes et les audiologistes aident les aînés à améliorer leur capacité de communiquer, de façon à tirer le meilleur parti de leur santé, leur autonomie, leur sécurité, leur socialisation et la qualité de leur vie en général.

Quels sont les services offerts aux aînés par les orthophonistes et les audiologistes?

- **Les orthophonistes** font l'évaluation, le traitement et le suivi des cas de troubles de la parole ou de la compréhension (troubles du langage expressif et réceptif et troubles moteurs de la parole) des problèmes de la voix, de la pensée et de la mémoire (cognitive) et des troubles de déglutition.

Les troubles de communication, de la parole du langage et de déglutition chez les aînés peuvent être causés par :

- Un accident cérébrovasculaire (une apoplexie ou interruption du flux sanguin au cerveau)
- Un traumatisme crânien
- Une maladie neurologique (p. ex. , Parkinson, sclérose latérale amyotrophique ou SLA)
- Une tumeur
- Une maladie respiratoire
- Les effets d'un médicament
- La démence ou le délire ou la maladie d'Alzheimer
- Les troubles psychiatriques

- **Les audiologistes** assurent l'évaluation, le traitement et le suivi en matière de perte de l'ouïe, de troubles de l'équilibre, d'acouphène (bourdonnement dans les oreilles ou la tête en l'absence de sons externes) et de troubles connexes

Les troubles de l'ouïe chez les aînés peuvent être causés par :

- Le vieillissement
- L'exposition au bruit
- L'hérédité
- Une dysfonction de l'oreille moyenne
- Un médicament agissant sur l'ouïe (toxique pour l'oreille)
- Une maladie neurologique (p. ex., accident cérébrovasculaire)
- Un traumatisme crânien
- Une tumeur



au verso →

En quoi peuvent consister les recommandations d'un orthophoniste ou d'un audiologiste à un aîné?

- **Les orthophonistes** peuvent recommander :
 - Un traitement direct
 - Des examens instrumentaux complémentaires (p. ex., vidéofluoroscopie)
 - Une consultation externe pour examen complémentaire (p. ex. ORL, ergothérapeute, audiologiste ou autre professionnel de la santé)
 - Une modification de la composition ou de la texture du régime alimentaire ou une stratégie d'alimentation sécuritaire
 - Une stratégie de communication compensatoire
 - Le recours à un appareil de suppléance ou de remplacement de la communication (p. ex., informatique)
 - Un programme de consultation personnalisé ou familial
 - La création de liens avec les ressources communautaires – centres de jour, groupes ou programmes de soutien à long terme

- **Les audiologistes** peuvent recommander :
 - Une consultation avec un oto-rhino-laryngologiste (spécialiste de l'oreille, du nez et de la gorge ou ORL)
 - Le recours à une prothèse auditive ou autre appareil de suppléance auditive
 - Une réadaptation auditive (Mise en oeuvre de stratégies de communication compensatoires)
 - L'étude d'un recours à un implant cochléaire
 - Un programme de consultation personnalisée ou familiale
 - Une combinaison de ces stratégies ou de stratégies complémentaires

- Les services offerts par les orthophonistes et les audiologistes peuvent être de nature consultative, directe ou indirecte, individuelle ou en groupe, intensive; et ils peuvent être dispensés à long terme, sous forme de programmes ou à court terme, de façon intermittente.

- La prestation peut se faire dans une unité de soins ambulatoires ou de consultations externes, une clinique, à domicile, dans un hôpital, dans un centre hospitalier de longue durée, en cabinet privé ou en centre de réadaptation.

- Les consommateurs devraient rechercher les services de spécialistes qualifiés. Au Canada, les orthophonistes et les audiologistes doivent, au minimum, être titulaires d'une maîtrise en orthophonie ou en audiologie ou l'équivalent. Dans certaines provinces, les professions sont réglementées et les spécialistes doivent détenir un permis. Ailleurs, ils devraient être membres d'une association professionnelle provinciale ou nationale. L'ACOA accorde un agrément national aux orthophonistes et aux audiologistes qui sont membres de plein droit de l'ACOA, répondent aux exigences en matière de formation clinique et réussissent l'examen d'agrément de l'organisme.

- Les orthophonistes et les audiologistes sont d'importants partenaires au sein du réseau de soins de santé primaires qui travaillent à améliorer le plus possible la communication et, conséquemment, l'intégration des personnes à la collectivité. En ayant recours aux services d'un orthophoniste ou d'un audiologiste, les aînés s'assurent de continuer à profiter d'une vie plaisante, productive et enrichissante.

Le dépistage précoce est primordial! Si vous présentez un problème, consultez les pages jaunes ou visitez notre site Web pour trouver un orthophoniste ou un audiologiste.